

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2025/182

Du lundi 16 juin 2025

#### Attribution du marché subséquent n°2 à l'accord-cadre initial 2024-04 relatif à la fourniture et à la pose de triangles à rideaux, confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés. Marché 2025-16

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'accord-cadre 2024-04 multi-attributaires à marchés subséquents relatif la fourniture et pose de tringles à rideaux, confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés,

**VU** les articles R2162-7 et suivants du code de la commande publique relatif aux marchés subséquents,

**CONSIDERANT** la survenance du besoin de remise en concurrence des co-attributaires de l'accord cadre 2024-04

**CONSIDERANT** que le marché subséquent n°2 à l'accord-cadre 2024-04 a fait l'objet d'un envoi d'une lettre ainsi que d'un DCE aux trois co-attributaires le 06 mai 2025, à savoir les entreprises ACDS, Didier R2S et FMD,

**CONSIDERANT** que les trois entreprises ont présenté chacune une offre dans le délai imparti à savoir au plus tard le 26 mai 2025 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société Atelier Central Des Stores (ACDS), dont le siège social se situe 9-11 rue de Cange - 94500 Champigny-sur-Marne, a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans la lettre de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2025-16 :

---

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché subséquent n°2 au marché 2024-04 relatif à la fourniture et à la pose de triangles à rideaux, confection et pose de rideaux occultants ou aluminisés avec la société Ateliers Central Des Stores (ACDS) dont le siège social se situe 9-11 rue de Cange – 94.500 Champigny-sur-Marne.

2025/

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant maximum du marché à 80.000 € HT pour une durée de 12 mois à compter de la notification du contrat.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

**ARTICLE 4** : DIT que la présente décision sera affichée à la porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Fait à Ris-Orangis, le lundi 16 juin 2025.

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

Publié le : **17 JUIN 2025**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Par délégation du maire

Riadhe OUARTI

Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :

RIADHE OUARTI

Le 17/06/2025 à 14:55